

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL335

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 50

Après l'alinéa 56, insérer les trois alinéas suivants :

9° *bis* Le même code est ainsi modifié :

a) À la fin du dernier alinéa de l'article L. 626-10, les références : « aux articles L. 626-3 et L. 626-16 » sont remplacées par la référence : « à l'article L. 626-3 » ;

b) Aux articles L. 936-1 et L. 956-1, les références : « , L. 626-14 et L. 626-16 » sont remplacées par la référence : « et L. 626-14 » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.